

Sommaire :

- L'UCV vous propose 2 modes d'emploi :
 - collaborations intercommunales
 - plafonds d'endettement
- Nos cours et soirées d'information
- Aménagement du territoire



ASSOCIATION

Mode d'emploi des collaborations intercommunales

Pour mémoire, le GT mis en place par le comité de l'UCV a établi un [rapport](#), à disposition sur notre site depuis le mois de juin. Dans UCV-Info 36, vous étiez informés que ce document serait suivi dès la rentrée d'un mode d'emploi des collaborations intercommunales ; un outil utile pour la création ou de la modification de collaborations intercommunales. Vous pouvez dès maintenant prendre connaissance de ce [mode d'emploi](#) sur notre site (<http://www.ucv.ch/themes/institutions-publiques/collaborations-intercommunales/>)

Cours et soirées d'information

A l'intention des municipalités et des professionnels communaux.

Organisés directement par l'UCV :

- Mise en conformité de la loi vaudoise sur le droit de cité avec la LF sur la nationalité : 6 octobre, 18h30-20h30.
- Procédure de permis de construire : principes et nouveautés. 17 novembre, 18h30-20h30
- Transparence et accès aux documents officiels. 26 janvier, 19h00-21h00

D'autres cours sont organisés par le CEP sur mandat de l'UCV, et par l'IDHEAP sur mandat de l'UCV également.

Les cours en finances communales sont déclinés sur notre site.

Nous vous invitons à consulter notre agenda sur <http://www.ucv.ch/ucv/agenda/> où vous trouverez toutes les dates par thèmes.

 ACTUALITES

Aménagement du territoire – PDCn4

1. Année de référence et taux de développement :

Dans le cadre du groupe de travail aménagement du territoire, l'UCV et l'AdCV ont présenté, en accord avec la Cheffe du DTE, une proposition commune basée sur 3 principes :

- 2014 : année de référence pour toutes les communes vaudoises. Les chiffres 2014 des dernières statistiques sur la population autorisent cette possibilité ;
- aucune localité hors centre ne doit être bloquée dans son développement ;
- aucune commune centre, aucune agglomération ne doit être préteritiée par le nouveau système.

Cet accord, s'il est validé par le Conseil d'Etat, figurera dans le projet de PDCn4 qui sera soumis au parlement. Il fera l'objet d'une communication commune des trois partenaires.

2. Oppositions du service de développement territorial concernant les demandes de permis de construire accordés dans les zones à bâtir surdimensionnées (art. 134 LATC) : un arrêt de la Cour de droit administratif et public du 15 décembre 2015 a rappelé, à nouveau, que la modification de la LAT entrée en vigueur en 2014 ne remettait pas en cause le droit des propriétaires d'obtenir un permis de construire pour un projet conforme à un plan en vigueur. Même dans une situation où il est vraisemblable qu'une commune devra prendre des mesures pour réduire le surdimensionnement de sa zone à bâtir, il n'y a pas lieu de présumer des futurs choix du planificateur communal dans l'identification des surfaces à déclasser. Il s'agit d'une question de planification qui n'a pas sa place dans une procédure relative à un permis de construire ([arrêt AC.2014.0389](#), considérant 1). Un article à ce sujet paraîtra dans le prochain Point CommUNE!

Plafond d'endettement

L'UCV met à votre disposition un [mode d'emploi en matière de plafonds d'endettement](#). Il figure en page d'accueil de notre site internet (ainsi que sous Thèmes → Economie et finances → Plafond d'endettement)

Péréquation – point de situation

Les [mesures proposées par l'UCV](#) ont toutes été acceptées par le Conseil d'Etat. Le Grand Conseil en débat actuellement.

Ce système est conçu pour absorber l'impact fiscal de la RIE III en 2019 sur les communes. Il n'empêche pas de conduire une réflexion, déjà entamée par l'UCV, sur une révision plus profonde du système à terme.

Pour plus d'informations sur la péréquation lire sur notre site rubrique Thèmes → Economie et finances → Péréquation.

CONSULTATIONS

Les documents relatifs aux consultations sont disponibles sur ww.ucv.ch/ucv/consultations/.

L'UCV a répondu à la consultation concernant l'avant-projet de loi sur les ressources naturelles du sous-sol.

Union des Communes Vaudoises

Av. de Lavaux 35
CP 481 1009 Pully
T : +41 12 557 81 30
F : +41 21 557 81 31
ucv@ucv.ch

**Conseil en stratégie et
gestion financières
publiques**
Gianni Saitta
+41 21 557 81 37
gianni.saitta@ucv.ch

Secrétaire générale
Brigitte Dind
+41 21 557 81 32
brigitte.dind@ucv.ch

Service juridique
Isabelle del Rizzo
Isabelle Gattlen
+41 21 557 81 38
juristes@ucv.ch

